

## RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

*Droit d'exposition : l'État s'engage sur des tarifs très bas.*

Le Quotidien de l'art – Article de Magali Sauvage , décembre 2019

Si le ministre de la Culture Franck Riester affirmait cet été la volonté de faire de la rémunération des artistes une priorité, force est de constater que celle-ci reste bien timide, comme le prouvent

les « recommandations » de paiement du droit d'exposition publiées par un groupe de travail (faisant suite notamment aux minima préconisés par d.c.a en avril dernier). On est d'abord frappé de la très faible représentation des artistes eux-mêmes autour de la table, où se sont retrouvés des représentants des Musées de France, de la direction générale de la création artistique, des FRAC, centres d'art (d.c.a. et Tram), organismes de gestion des droits d'auteurs (ADAGP et SAIF) et du CIPAC. Le tarif « minimum » recommandé aux structures culturelles, relevant tant de l'État que des collectivités territoriales, est très faible : 1000 euros pour une exposition monographique, quelle qu'en soit la durée. Justification du ministère, qui reconnaît lui-même « un seuil de rémunération volontairement très bas » : « Il ne faudrait pas que ces recommandations aient pour effet une baisse du nombre d'expositions, surtout dans une période d'économie contrainte. » Manière de faire porter le chapeau d'un ralentissement de l'activité culturelle sur les artistes... Pour une exposition collective, la rémunération descend à 100 euros par artiste. Si l'exposition est payante (ce qui est rarement le cas dans les FRAC ou centres d'art),

3 % de la billetterie (au-delà de 1000 euros) reviendront à l'artiste.

Si ces tarifs ne sont pas obligatoires, ils devraient apparaître en 2020 dans les conventions d'objectif des opérateurs du ministère de la Culture et entreront dans les critères pour l'attribution du label

« centre d'art contemporain d'intérêt national » : les centres d'art devraient donc s'y plier, mais pas les musées. Dans un communiqué, le collectif Économie Solidaire de l'Art indique : « Ces tarifs, sans aucune justification ni base objective, prouvent le manque de réalisme et de compréhension des conditions de vie et de travail des artistes- auteurs. » En cette période de grève générale, la mobilisation des artistes continue : aujourd'hui, le 17 décembre, Art en grève, qui réunit les professionnels du milieu de l'art, appelle à se joindre aux manifestations contre la réforme des retraites et pour la défense de leurs droits.